

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT SUR LA FERMETURE D'UNE MICRO CRECHE

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-50 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 « agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - pacte des solidarités humaines » ;

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements du jeune enfant notamment l'article 15 sur les dispositions finales et transitoires ;

Vu l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ;

Vu le décret n° 2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 31 août 2017, autorisant la création d'une micro crèche à Willerval (62580) ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 7 février 2020, autorisant la poursuite de fonctionnement de la micro crèche « sourire lunaire » à Willerval (62580) suite au changement de gestion ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 29 août 2024, autorisant la poursuite de fonctionnement de la micro crèche « home sweet môme » à Willerval (62580) suite au changement de gestion ;

Vu le courrier en date du 23 septembre 2023, de madame Magalie Wojnarowski, gérante de la SARL « home sweet môme » demandant la fermeture définitive de la micro crèche à Willerval ;

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande de fermeture de la structure formulée par la gestionnaire ;

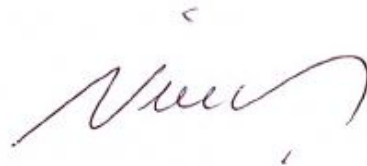
ARRÊTE :

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20240927-SDPMIEAJE202470-A
Date de télétransmission : 04/11/2024
Date de réception préfecture : 04/11/2024

Article 1 :

La micro crèche « home sweet môme » située 3 rue Azaloux à Willerval (62580) n'est plus autorisée à fonctionner à compter du 13 septembre 2024, en référence au courrier de demande de fermeture transmis par la gestionnaire, madame Magalie Wojnarowski.

Arras, le 27 septembre 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Maryline VINCLAIRE
Directrice générale des services

Ampliations destinées à :

- directeur de la maison du Département solidarité du territoire de l'Arrageois
- cheffe du service local de protection maternelle et infantile, site d'Arras nord
- direction des relations avec les collectivités territoriales de la Préfecture du Pas-de-Calais
- direction de l'assemblée et des élus du Conseil départemental
- maire de Willerval
- conseillère thématique petite enfance de la caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais